

# Contribution Familiale Annuelle

## Document à conserver par la famille

L'établissement a trois ressources principales. L'État, la Région et les Familles. Tous ces moyens contribuent à la qualité de l'enseignement et visent à donner à nos élèves les meilleures conditions de travail pour réussir.

La contribution des familles nous permet d'assurer le financement partiel ou total des matériels pédagogiques, les remboursements des emprunts pour le financement des investissements immobiliers non subventionnés, mais aussi le financement des personnels qui ne sont pas pris en charge par l'État ou la Région.

Avec efforts constants, nous cherchons à maintenir une participation financière des familles raisonnable et contrôlée pour un lycée professionnel.

Année 2020 - 2021		Mode de règlement	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers	2 <sup>o</sup> CAP 2 <sup>o</sup> BAC PRO	1 <sup>ère</sup> et TERM CAP – BAC
<b>OBLIGATOIRE</b>	<b>SCOLARITE</b> Dont forfait annuel pour sorties sur 1 jour (hors voyages scolaires) <i>4 modes de règlement au choix (ci-contre)</i>	En 1 fois	785 €	889 €	942 €
		En 3 fois	L'acompte de 200 € remis avec le dossier d'inscription + 3 règlements		
		En 5 fois	L'acompte de 200€ remis avec le dossier d'inscription + 5 prélèvements		
		En 9 fois	L'acompte de 200€ remis avec le dossier d'inscription + 9 prélèvements		
	<b>FRAIS INSCRIPTION et REINSCRIPTION</b>	En 1 fois Remis avec le dossier		40 €	
<b>FACULTATIF</b>	<b>CANTINE</b>	Chargement de la carte de restauration		30 €	
	<b>CASIER (hors casier atelier)</b>	Si besoin, à voir avec les surveillants à la rentrée			
	<b>APEL</b>	Adhésion facultative à l'Association des Parents	Voir annexe 9		
	<b>UNSS</b>	Adhésion facultative à l'Association Sportive	Document fourni à la rentrée par le professeur		

**En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à prendre contact avec le lycée**

## Document à conserver par la famille

### REMARQUES

- Réduction de 10 % pour le 2ème enfant, 15% pour le 3ème enfant et 20% pour le 4ème enfant d'une même famille (sur présentation du livret de famille) sera appliquée lors de la facturation,
- Si vous quittez le lycée au cours de l'année scolaire, concernant la contribution famille, tout trimestre commencé est dû en totalité. Les élèves qui quittent l'établissement doivent être en règle avec le service comptable.
- La contribution comprend l'assurance scolaire obligatoire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, les sorties scolaires sur la journée, certaines fournitures ainsi que les cotisations qui sont reversées aux différents organismes qui forment la structure administrative de l'Enseignement Catholique.
- En cas de renoncement à l'inscription de l'élève avant la rentrée scolaire par la famille, 40% de l'acompte sera retenu.
- En cas de retard de paiement sera appliqué :
  - un taux de pénalité de 15% sur le montant dû
  - La somme forfaitaire de 10€ pour tout envoi de relance par lettre recommandée

La direction se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription de votre enfant en cas de non-paiement de l'intégralité de la scolarité 2020/2021.

### ***Règlement possible des frais de scolarité en 1, 3, 5 ou 9 fois***

-----

#### ➤ Solde en 3 fois par CHEQUE :

- 1/3 le 10 octobre 2020                      - 1/3 le 10 février 2021                      - 1/3 le 10 avril 2021

**À remettre impérativement avec le dossier d'inscription, ces chèques seront encaissés aux dates indiquées ci-dessus.**

**OU**

#### ➤ Paiement uniquement par prélèvements pour le solde **SOIT EN :**

- 3 prélèvements automatiques les 10/10, 10/02, 10/04
- 5 prélèvements automatiques les 10/10, 10/11, 10/12, 10/01, 10/02
- 9 Prélèvements automatiques les 10/10, 10/11, 10/12, 10/01, 10/02, 10/03, 10/04, 10/05, 10/06

**Si vous choisissez ce mode de règlement vous devrez remplir le mandat de prélèvement joint et nous remettre un R.I.B.**

**Si vous changez de domiciliation bancaire pendant le cursus scolaire de l'élève, cette autorisation est à renouveler accompagnée du nouveau R.I.B.**

#### **C A I S S E D E S O L I D A R I T E**

*L'établissement accueille tous les ans plus de 40% de familles dites défavorisées. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez verser une participation financière pour aider les familles en difficulté momentanée, nous vous en remercions par avance.*

*Pour votre don, merci de vous reporter au contrat de scolarisation.*